



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Lundi 20 janvier 2014**

L'an deux mil quatorze, le lundi vingt janvier à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie (salle du Conseil) 32 rue du Général de Gaulle, sous la présidence de Madame Martin Pauline, Maire.

Présents : Mme Martin, MM. Migeon, Le Gallo, Mme Proust, M. Rabier, Mme Puissesseau, MM. Simonnet, Regnault, Follet, Stanimirovic, Mmes Bureaux, Jiguet, Roche, MM. Zapf-Lacroix, Vivet, Melle Genet, MM. Bocquet, Durand, Mme Gouardo.

Absents excusés représentés :

M. Langer avait donné pouvoir à M. Le Gallo
Mme Courtemanche avait donné pouvoir à M. Simonnet
Mme Gailly avait donné pouvoir à Mme Martin
M. Arnaud avait donné pouvoir à M. Zapf-Lacroix

Absente excusée non représentée : Mme Gachet

Absents : MM. Sauzeau, Barthélémy

Secrétaire de séance : Mme Jiguet

Le procès verbal de la séance du 16 décembre 2013 est approuvé à l'unanimité, sous réserve de la prise en compte de la remarque de Monsieur Bocquet sur l'accord du mot « subjectif » page 8.

Un compte-rendu est fait sur les différentes réunions de commissions qui ont eu lieu :

Le 6 janvier 2014 à 17 h 30 : Vœux du et au Personnel Communal ;

Le 9 janvier 2014 à 9 h 30 : Commission Electorale portant sur la révision des listes électorales 2013/2014 ;

Le 11 janvier 2014 à 15 h 00 : Galette des rois organisée par le Comité de Quartier des Potières-Fenoux ;

Le 13 janvier 2014 à 14 h 30 : Conseil d'Administration du C.C.A.S. portant sur le renouvellement de la convention avec Chèque services, des demandes d'aides financières, des demandes de participation au voyage pédagogique organisé par le Collège en mai 2014 et des demandes d'aides sociales légales ;

Le 13 janvier 2014 à 20 h 30 : Commission des Finances pour préparer le Conseil Municipal du 20 janvier 2014 ;

Le 18 janvier 2014 à 17 h 00 : Remise des prix des décorations de Noël par les Comités de Quartier ;

Ville de Meung-sur-Loire

32 rue du Général de Gaulle
45130 Meung-sur-Loire

Téléphone :
(0)238 469 494

Télécopie :
(0) 238 447 667

E-mail :
mairie@meung-sur-loire.com

Site internet :
www.meung-sur-loire.com

Compte-rendu des décisions du Maire.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée prend acte des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil Municipal, depuis la séance du 18 novembre 2013.

Débat d'orientations budgétaires.

Chaque année conformément à la réglementation, un débat a lieu au sein du Conseil Municipal pour fixer les orientations budgétaires du nouvel exercice. Ce débat ne donne pas lieu à un vote.

Le budget primitif voté au cours de la séance du 24 février 2014, constituera un budget de transition.

Le contexte national appelle à la plus grande prudence dans l'élaboration du projet de budget. Les collectivités territoriales, qui pourtant ne représentent que 9 % de l'endettement public, seront fortement mises à contribution dans l'effort général de réduction des déficits.

Les transferts de responsabilité de l'Etat vers les collectivités territoriales se poursuivant, de nouvelles et nécessaires contractions budgétaires sont inévitables, et de nature à réduire les capacités d'épargne brute.

Les subventions annoncées par les autres administrations seront en nette diminution.

S'agissant du contexte local, l'intégration de nouvelles compétences au sein de la Communauté de Communes impliquera le rééquilibrage des comptes entre les charges transférées et les attributions de compensations reçues. Des opérations sont d'ores et déjà en cours.

Ainsi à la fin 2013, la compétence de coordination et sécurité des transports scolaires en direction des collèges a été transférée à la C.C.V.M. Un projet de transfert a été aussi validé concernant les équipements sportifs et polyvalents d'intérêt communautaire, et sera soumis à l'approbation des communes.

La capacité de désendettement de la commune sera préservée, et l'objectif de désendettement du budget principal, conservé.

Les charges de personnel prendront en compte notamment les évolutions de carrière des agents, la revalorisation des grilles indiciaires de la catégorie C, les coûts induits par le plan de titularisation des personnels sous contrat, les dépenses liées à l'organisation matérielle des prochains scrutins, l'évolution du régime indemnitaire et de la prévoyance. En outre, l'organisation de la nouvelle semaine scolaire en 2014, avec la mise en place de services complémentaires validés en comité de pilotage, aura des incidences sur les charges de personnel.

Les autres charges de gestion courante devraient être contenues. L'enveloppe globale des subventions aux associations sera maintenue.

L'évolution des charges à caractère général devra absorber autant que possible l'impact de la hausse de la T.V.A. sur certaines catégories de biens. Une nouvelle poussée significative du coût des fluides est par ailleurs attendue.

La subvention au C.C.A.S. sera ajustée au contexte économique-social tendu et adaptée à la gestion des situations sociales de grande précarité, malgré la baisse attendue des dotations. Le poste d'éducateur, qui ne fera plus l'objet d'un financement complémentaire, sera pris en charge dans son intégralité par la collectivité.

Les reversements de fiscalité foncière issus du parc Synergie Val de Loire devraient rester stables. La revalorisation annoncée des bases du foncier ne devrait avoir ici qu'une incidence limitée.

Les principales recettes de fonctionnement en provenance de la gestion des services locaux seront estimées à hauteur du résultat d'exploitation de l'année 2013, tout en intégrant la gestion et le suivi des impayés.

Le produit relatif à la taxe additionnelle sur les droits de mutation sera recalé en fonction du réalisé 2013, ainsi qu'au vu de la conjoncture du marché immobilier et de ses perspectives à court terme.

En matière d'investissement, la priorité sera donnée en matière de nouveaux travaux à la réalisation d'interventions sur les bâtiments ou sur la voirie prévus dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement. Une attention particulière sera apportée à l'équipement des services, avec le renouvellement de certains parcs de matériel. Par ailleurs, le projet d'extension du système de vidéo protection sera mis en œuvre, tout comme l'extension du parking de la gare.

Concernant les budgets annexes du Service de l'Eau et de l'Assainissement, il sera nécessaire de travailler à une éventuelle actualisation des tarifs des services de l'eau et de l'assainissement, afin de poursuivre la mise en conformité des installations et des réseaux existants.

Quant au projet de budget de la Z.A.C. des Tertres, l'année 2014 sera consacrée à la réalisation d'une troisième tranche de travaux de viabilisation à partir du second semestre 2014, ainsi qu'à des travaux d'aménagement de voirie.

Signature d'une convention de mise à disposition de locaux avec l'E.P.F.L.

A l'unanimité, l'Assemblée autorise Madame le Maire à confirmer la mise à disposition au profit de la Commune d'un ensemble immobilier cadastré AN 20 (ancien entrepôt situé derrière le Moulin Rouge et la maison du Cercis, rue des Tanneries) et à signer avec l'E.P.F.L., la convention afférente.

Modification des statuts de la Communauté de Communes du Val des Mauves concernant la création, la gestion, l'entretien et le transfert des équipements sportifs et polyvalents d'intérêt communautaire à la Communauté de Communes du Val des Mauves.

A l'unanimité, l'Assemblée approuve la modification statutaire relative à la compétence liée à la création, la gestion, l'entretien et le transfert des équipements sportifs et polyvalents d'intérêt communautaire au profit de la Communauté de Communes du Val des Mauves, chaque commune membre devant délibérer dans un délai de trois mois.

Adoption du compte-rendu de la C.L.E.C.T. du 11 décembre 2013.

A l'unanimité, l'Assemblée adopte le compte-rendu de la réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) du 11 décembre dernier, qui porte notamment sur les transferts relatifs aux compétences « aménagement de cheminements doux » et « coordination et sécurité des transports scolaires », ainsi que sur les projets futurs de transferts concernant les équipements sportifs et polyvalents.

Adoption du rapport d'accessibilité 2013.

A l'unanimité, l'Assemblée prend acte du rapport annuel dressé par la Commission Communale pour l'Accessibilité.

Acquisition de terrain auprès de la SCI HARMONIA pour la réalisation d'une voirie vers la Z.A.C. des Tertres.

A l'unanimité, l'Assemblée autorise Madame le Maire à négocier auprès de la SCI HARMONIA, l'acquisition d'une bande de terrain située « Le Bas de la Maison Neuve », dans le cadre de la réalisation d'une voirie depuis le secteur des anciennes fonderies vers la Z.A.C. des Tertres et à effectuer toutes les formalités inhérentes et notamment la signature de l'acte notarié.

Plan de récolement du Musée : approbation du procès verbal 2013.

A l'unanimité, l'Assemblée approuve le procès verbal pour la campagne de récolement 2013, avant de le présenter à la Direction Régionale des Affaires Culturelles et à la Direction des Musées de France.

Personnel Communal :

*** maintien de la parité au sein du Comité Technique,**

A l'unanimité, l'Assemblée se prononce favorablement sur le maintien de la parité Elus/Personnel Communal au sein du Comité Technique, conformément au décret 2011-2010 du 27 décembre 2011.

*** maintien d'un Comité Technique commun entre la Commune et le C.C.A.S.**

A l'unanimité, l'Assemblée se prononce favorablement sur le maintien d'un Comité Technique commun entre la Commune et le C.C.A.S., conformément à l'article 32 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

*** signature d'une convention avec la Commune de Cléry-Saint-André dans le cadre de la formation groupée organisée en 2014, pour l'obtention du Certiphyto.**

A l'unanimité, l'Assemblée autorise Madame le Maire à signer une convention avec la Commune de Cléry-Saint-André dans le cadre de la formation groupée au profit des Communes des Communautés de Communes du Val d'Ardoux et du Val des Mauves, pour l'obtention du Certiphyto, qui aura lieu les 27 et 28 janvier 2014, prévoyant le versement de la somme de 60 € par agent à la Commune de Cléry-Saint-André, maître d'ouvrage.

Questions et Communications diverses.

Madame le Maire donne lecture des prochaines dates à retenir.

Le 25 janvier 2014 : Conseil Municipal des Enfants.

Le 27 janvier 2014 à 20h00 : Remise officielle du chèque Téléthon.

Le 29 janvier 2014 à 18h00 : Commission Urbanisme.

Le 31 janvier 2014: Vœux aux corps constitués.

Le 6 février 2014 à 18h30 : Conseil Communautaire.

Le 10 février 2014 à 18h00 et 18h15 : Comité du Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire.

Le 10 février 2014 à 18h30 et 18h45 : Comité du Syndicat Mixte du Bassin des Mauves et de ses Affluents.

Le 13 février 2014 à 19h00 : Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Équipement de la Région de Meung-sur-Loire/Beaugency.

Le 13 février 2014 à 20h30 : Commission Conjointe Culture/Communication.

Le 17 février 2014 à 20h30 : Commission des Finances.

Le 24 février 2014 à 20h30 : Conseil Municipal (vote du budget).

Le 27 février 2014 à 9h30 : Commission électorale.

Le 27 février 2014 à 18h30 : Conseil Communautaire.
Le 17 mars 2014 à 9h30 : Commission Electorale.
Le 22 mars 2014 : Carnaval des Ecoles.
Le 23 mars 2014 : Elections Municipales 1^{er} tour.
Le 30 mars 2014 : Elections Municipales 2^{ème} tour.
Le 13 avril 2014 : Jeu de piste organisé par le Comité de Quartier des Potières-Fenoux.
Le 16 mai 2014 à 19h00 : Fête des voisins organisée par le Comité de Quartier des Potières-Fenoux.

Madame le Maire donne lecture des vœux pour l'année 2014 formulés par les associations, les écoles, les administrés et diverses institutions.


Madame le Maire fait part des remerciements de nombreux aînés pour les boîtes de chocolats.

Madame le Maire fait part des remerciements du Club des Fly Disc'R d'Orléans pour la mise à disposition du gymnase du Centre Alain Estève à l'occasion de la journée promotionnelle d'Ultimate, organisée le 11 janvier dernier.

Madame le Maire fait le point également sur les travaux, et notamment :

- l'achèvement du parking de la maison de santé,
- la démolition des bâtiments Pierre François et de la maison du Cercis, qui a débuté,
- les branchements GRDF/ERDF sur les pavillons Impasse des Cordeliers.

Meung-sur-Loire, le 24 janvier 2014
Le Maire,

 
Pauline MARTIN

Affiché le : 27/1/14